RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2E
SAS au capital de 10.474 €uros.
Zone de la Houssoye-Rue Calmette
59280 Bois Grenier
949 831 937 RCS LILLE METROPOLE

ACTE UNANIME
DEMISSION NOMINATION PRESIDENCE

...EXTRAIT ...

CERTIFIE CONFORME

Les Soussignés :

- La société CEM SARL à associé Unique au capital de 1.997.500 €uros dont le siège est à MOUVAUX (59420) 152/5 rue de Londres immatriculée au RCS DE LILLE METROPOLE sous le n° 988.444.840, représentée par Monsieur Stephane JEAN BAPTISTE son gérant,

- Monsieur Marc POMMAREL, demeurant [redacted]

- La société CHARLET ACTIONNARIAT, SAS à capital variable minimum de 500 €uros dont le siège est Rue Calmette - Zone de la Houssoye - 59280 BOIS-GRENIER immatriculée au RCS DE LILLE METROPOLE sous le n° 953 637 592, représentée par Monsieur Samuel BLONDEEL son président,

Agissants en qualité de seuls associés de la société A2E (Ci-après la « Société »)

...La suite omise jusque :

Article 1 – DEMISSION DU PRESIDENT

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Stéphane JEAN BAPTISTE de son mandat de Président de la SAS A2E, avec effet au 30 Juin 2025.

Ils remercient vivement le Président démissionnaire de son implication dans la gestion de la Société et lui donnent quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions.

Article 2 – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

En conséquence les Associés décident de nommer comme nouveau Président à compter du 1° juillet 2025 :
La société CEM, SARL à associé unique au capital de 1.997.500 €uros dont le siège est à MOUVAUX (59420) 152/5 rue de Londres, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le n° 988.444.840, représentée par Monsieur stephane JEAN BAPTISTE son gérant.

Cette nomination est faite sans limitation de durée.

S.B
25 HP

Le nouveau président ainsi désigné est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de son objet social, sous réserve des décisions relevant de la compétence de la collectivité des associés de la Société en application des dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des stipulations de ses Statuts.

...La suite omise jusque :

Article 4. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte unanime à l'effet de procéder à toutes les formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Fait à BOIS GRENIER
Le 30 Juin 2025

Pour la société CEM
Monsieur Stéphane JEAN BAPTISTE

[redacted]

[redacted]

Pour la Société CHARLET ACTIONNARIAT
Monsieur Samuel BLONDEEL

[redacted]